

Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la République tchèque. Protocole (modif.). Approbation de ne pas convoquer de Convention

2011/0818(NLE) - 22/05/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé par 631 voix pour, 25 contre et 23 abstentions, d'approuver la proposition du Conseil européen **de ne pas convoquer de Convention** pour examiner la proposition visant à étendre à la République tchèque le protocole n° 30 sur l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne à la Pologne et au Royaume-Uni, car cette proposition ne produirait pas ou peu d'effets.